

Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 2 (1907)
Heft: 59

Artikel: Une gamelle
Autor: Giron, Aimé
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-256838>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

lions d'Afrique, devant les progrès de la civilisation.

A. D.



Une gamelle

Cette histoire me fut contée par un ancien capitaine de mobiles bretons, dans le palais épiscopal d'un évêque breton et dont la devise, toute bretonne, était : *Bretoun Bepred* — Toujours Breton.

C'était en 1870. Sedan écrasé, Paris assiégé, Metz rendu. L'armée de la Loire se formait à la hâte de restes, de dépôts, de débris de troupes et avec les épaves d'une artillerie démontée. La France, s'il lui fallait mourir, voulait du moins mourir sur les champs de bataille. Il y avait de tout dans cette armée de la Loire : des mobiles, des mobilisés, voire des zouaves pontificaux.

On se battit bientôt à Baume-la-Rolande, Villepion, Loigny.

A Loigny, les mobiles des Côtes-du-Nord donnèrent fort et ferme. Parmi eux, un Quintinois de Quintin, petit garçon un peu naïf, mais énergique et affectueux. Il semblait avoir dans la tête un morceau de basalte et dans le cœur une touffe de bruyère. Il était l'enfant unique d'un modeste tisserand de toile assez pauvre, et d'une bonne femme qui, sur terre, ne voyait que son gars et, dans le ciel, que saint Thuriau, dont les reliques se trouvaient à Notre-Dame de Quintin.

Quand il lui fallut partir, au gars, ce fut une désolation du père et de la mère. Lui, trempait ses toiles de toutes les larmes de son corps ; elle, fatiguait saint Thuriau de toutes les prières de son âme. Quant au petit mobile, le morceau de basalte ne broncha pas dans sa cervelle, mais la touffe de bruyère embaumait. C'est pourquoi il embrassa tendrement ses parents et s'en alla très résolu.

Au régiment, on lui apprit à peu près ce que l'on put, on lui fit croire à peu près tout ce que l'on voulut, et, avec le flingot, le sac, la gamelle, le voilà, comme les autres, soldat dans l'armée de la Loire. Il se battit crânement et tout naturellement. Par exemple, cela avait bien changé autour de lui. Plus de *Pardons* où l'on danse, mais des mêlées où l'on s'ergorge.

Plus de binou qui nasille, mais des canons qui tonnent. Ajoutez à cela, et plus que souvent, la faim dans le ventre, les pieds dans

prendre à tâche de nous préparer à la séparation.

LE MÊME A LA MÊME

Ta dernière lettre nous a été douce, ma chérie. Luc en particulier a été ravi de la nouvelle que tu nous annonces, tu sais pourquoi ?

— Je m'en irai heureux si je puis presser dans mes bras l'enfant de Chantal ! nous disait-il hier. Je voudrais que ce fût un garçon ; Gauthier m'a promis de donner mes nom et prénom à son premier fils.

Le mieux éprouvé par notre cher malade au début de notre séjour ici ne se soutient pas. Il n'y a plus moyen de s'illusionner, le pauvre enfant baisse de jour en jour. Si vous voulez le voir encore, prenez le premier bateau en partance et venez, venez vite, sinon vous n'arriverez pas à temps.

Il est dur à un père de pouvoir se dire, près du lit d'agonie de son fils, qu'il meurt

la boue et la neige dans les reins. L'hiver commençait de bonne heure et s'annonçait dur.

La mère lui écrivait quelquefois. Dans ses lettres, beaucoup de bonnes paroles, mais jamais d'argent. Ils étaient dénués là-bas !

Mais cette pauvre mère, au récit de ces batailles en pleines balles, de ces couchées en plein air, de ces cuisines en plein vent, s'était mis dans l'idée — une idée fixe — d'avoir la gamelle de son gars, cette gamelle qui avait vu toutes ses misères et dans laquelle il avait mangé, bu, que sais-je ? Voilà qui serait, pour elle, une relique comme la relique de saint Thuriau. Pas une de ses lettres où, avec instance et insistance, elle ne demandât la gamelle.

Ce naïf Quintinois le conta — tout naturellement encore — à ses camarades.

— Ah bien ! merci ! Un détournement d'effets militaires, et le Conseil de guerre ?..

— Si on en achetait une autre, alors, on pourrait la remplacer.

— Oui, mais, de l'argent, en as-tu ?

— Non. Ça coûte-t-il gros, une gamelle ? Ses camarades, qui se moquaient un peu de lui, répondirent :

Dix francs au moins.

Dix francs ! Jamais de sa vie de mobile il ne les aurait, en économisant son sou par jour et ne buvant pas une goutte. Que faire ? Il voulait cependant et à la fin l'envoyer à la mère, cette fameuse gamelle.

Pour s'amuser, on lui dit :

— Ecoute : Nous te ferons la somme dans la compagnie. Il faut la gagner seulement. La compagnie te donnera deux francs par chaque blessure que tu recevras à la prochaine affaire.

— Ça y est, marché conclu, répondit le Quintinois. Que ne ferais-je pas pour la mère !

Il parlait très sérieusement. Ah ! la touffe de bruyère !

— Mais, si tu es tué ?

— Eh bien ! Vous l'enverrez tout de même, vous autres.

C'est égal, les Bretons sont comme les chênes, durs à crever. Les coups de hache ou les balles, ça ne tue pas l'arbre. Il en guérit.

On n'y pensa plus. Ce petit entêté y pensait toujours, lui. Ah ! le morceau de basalte !

Le 3 décembre, le temps était affreux. L'armée de Frédéric Charles avait fait sa jonction avec celle du grand-duc de Mecklembourg, et cela entre Artenay et Cercottes.

Le village d'Artenay, en plaine plate,

peut-être par sa faute !... Mes enfants, je veux m'humilier devant vous, cela est juste et fait partie de mon expiation. Je vous l'écris, car votre respect filial, je le sais, ne me permettrait pas de prononcer de semblables paroles. Cependant il est vrai, rigoureusement vrai, que les parents répondent de leurs enfants devant Dieu et devant les hommes. L'homme est dans l'enfant comme le fruit dans la fleur. On n'y songe pas assez !... Ne l'oubliez jamais.

Ma chérie, si le ciel t'accorde des fils, n'oublie pas que pour être fructueuse l'éducation doit être à la fois forte et douce, austère sans dureté, tendre sans faiblesse. Mais pourquoi vous dis-je cela ?... Gauthier n'a qu'à se souvenir pour agir avec ses enfants comme ses parents l'ont fait avec lui.

Je te quitte. Luc m'appelle. Oh ! je frémis à la pensée qu'un dénouement fatal peut être si prochain. Le regard a encore une telle intensité de vie ! Se peut-il que

sans taillis ni forêts, sur une petite éminence, fut abandonné par les Français mitraillés à outrance. Ils occupaient encore les fermes d'Arblay et de Lagrange, et, au milieu de la route, le petit hameau de Croix-Briquet avec un maigre moulin à vent derrière. Trente pièces d'artillerie les prirent en flanc, et, sous la grêle de fer, il fallut déloger. Les ailes du moulin étaient déchirées, rompues, lamentables. En avant, seul, un petit mobile endiablé tenait bon. On le fusillait, on le bombardait, lui tout seul, et, à genoux ou debout, il faisait feu, lui tout seul aussi, contre l'armée et contre les canons.

Le capitaine des mobiles le vit de loin.

— Quel est cet enragé ? demanda-t-il.

On se mit à rire autour de lui, car on avait reconnu le Quintinois, et l'on s'était souvenu. Il tenait le marché, On le conta au capitaine, et le petit Breton venait de tomber. L'officier envoya quelques hommes pour rapporter son cadavre. La bravoure du soldat valait bien qu'on s'y risquât. Il était criblé de blessures et tout en sang, mais, bah ! il n'était pas mort. Il souriait, au contraire.

— Comptez maintenant, vous autres, dit-il, et ne me *carottez* pas, surtout. Il faut que je puisse acheter la gamelle.

C'était bouffon et c'était sublime. On le porta dans une voiture d'ambulance et l'on fila. En ce moment, les fuyards gagnaient Orléans où ils entraient en désordre, traversant la ville, traversant les ponts de la Loire jusqu'à l'autre rive avec ce cri :

— Les Prussiens arrivent !

Il fallut, à l'hôpital, que les camarades du blessé comptassent ses blessures, comme on compte les points d'une partie gagnée. Il en avait reçu partout, mais rien de cassé ni rien de très grave. On en compta dix. Ses camarades ne savaient s'ils devaient rire encore. Le capitaine — ce qu'il en restait, hélas ! — fit une collecte et apporta 25 francs au petit Breton.

Le capitaine survint sur ces entrefaites. Il cherchait son Quintinois.

— Mais, animal, ça ne coûte que dix ou quinze sous, une gamelle.

— Tant pis ! Pourvu que la mère l'ait, ce n'est pas cher payé.

Et elle l'eut, avec les 25 francs et même avec une médaille militaire qu'y ajouta le capitaine.

Après la guerre, le gars rentra à Quintin et, ma foi ! tout entier. La gamelle était là, avec la médaille, au-dessus du métier à toile.

ses beaux yeux se ferment si tôt, pour toujours, à la lumière d'ici-bas ? Que ne puis-je retrancher à mes jours pour ajouter aux siens !

Des mois ont passé depuis le départ de Luc pour le grand voyage. Plongée dans la douleur, sa mère n'a pas voulu entendre jusqu'ici parler d'éclaircir les voiles de deuil dont elle s'est enveloppée. Cependant, aujourd'hui pour la première fois depuis la mort de l'enfant bien-aimé, un sourire a passé sur ses lèvres : Chantal vient de donner le jour à un fils, et selon le désir de Luc, l'enfant a été enregistré à la mairie du huitième arrondissement, comme à l'église de la Madeleine dont les cloches sonnent à toutes volées pour la cérémonie du baptême, sous les noms et prénoms de : Luc-Gauthier Lenorcy de Verneuil.

FIN.

Ils vivent encore tous trois : l'ex-mobile, très modeste, tout naturellement toujours ; le pauvre père, très fier de son fils, et la bonne mère, plus reconnaissante que jamais envers saint Thuriau, en qui elle a une confiance illimitée.

— Et voilà, dit l'ancien capitaine des mobiles des Côtes du-Nord, l'histoire de cette gamelle.

Et l'excellent et vieil évêque répétait avec orgueil et avec sa malice ordinaire :

— Ah ! nous autres, tous les mêmes, et *Bretoun Bepred !*

Aimé GIRON.

Les secours aux noyés

Un lecteur nous écrit : « Que doit-on faire pour rappeler un noyé à la vie ? J'ai eu l'occasion récemment d'être très embarrassé en pareille circonstance, et j'ai constaté que les personnes qui m'entouraient n'étaient guère mieux informées que moi. Or, on a pas toujours un médecin sous la main et ici, plus qu'en tout autre cas peut-être, il importe d'agir vite. »

En effet, la rapidité des soins est la condition essentielle d'un résultat heureux. Nous allons donc indiquer comment on peut rétablir la circulation du sang chez un noyé et le rappeler à la connaissance.

Dès que le corps est tiré de l'eau, il importe autant que possible de le porter dans une maison s'il s'en trouve dans le voisinage immédiat, surtout si l'on est en hiver. La question de la température a, en effet, une importance capitale et il est précieux d'avoir à sa disposition les moyens de réchauffer le noyé en le plaçant près du feu et en se servant de couvertures, de fers ou de briques chaudes. S'il n'y a pas de maison à proximité, on tâchera de trouver de la paille dans laquelle on l'enveloppera en le couvrant de tous les vêtements secs dont on pourra disposer.

On aura eu soin au préalable de le déshabiller en hâte, dût-on déchirer ou couper ses vêtements. Ceci fait, on couchera le malade sur le côté, la tête haute, et tandis qu'un des assistants posera sur la langue et chatouillera la lueite avec une plume ou tout autre objet pour provoquer le vomissement de l'eau absorbée, un autre, ou plusieurs autres, pratiqueront des frictions énergiques sur le tronc et sur les membres du noyé afin de rétablir la circulation du sang. Pour cela on emploiera soit une bresse, soit un tampon de paille, soit un morceau de toile rude ou les mains à défaut de mieux. La friction sera vigoureuse et continue jusqu'à ce que la chaleur reparaisse.

Si la respiration ne se rétablit pas, il faut s'efforcer de la rétablir artificiellement. On place le malade sur le dos, la tête et la poitrine un peu élevées, puis on lui élève, sans brusquerie, les bras qu'on ramène en arrière pour les abaisser ensuite le long du corps. On continue cette opération qu'on peut remplacer, en cas d'insuccès, par l'insufflation d'air faite à l'aide d'un tube, d'un soufflet ou de la bouche, mais sans excès afin de ne pas amener des déchirures pulmonaires.

On peut enfin très utilement chatouiller les narines du nez avec les barbes d'une plume et placer sous le nez un flacon d'alcali volatil.

Il va sans dire que cela ne doit pas dispenser d'envoyer, si on le peut, chercher

le médecin dès que le noyé est hors de l'eau. Tant mieux si avant son arrivée le résultat souhaité est obtenu.

Docteur JACK.

Une assurance du bétail contre la fièvre aphteuse

La recrudescence de la fièvre aphteuse chez nos voisins et l'introduction fréquente de la maladie chez nous ont fortement alarmé ces derniers temps nos paysans, et ont attiré leur attention toute spéciale sur les dangers de l'importation du bétail de boucherie pour nos étables. En présence de l'agitation irresponsable partant des villes, qui demande une application plus coulante des mesures de protection si absolument nécessaires par la Confédération, il ne faut pas s'étonner, dit M. Laur, dans le *Paysan suisse*, si dans les milieux agricoles on peut constater des tendances toutes opposées demandant une protection plus efficace.

C'est sans doute pour cela aussi que plusieurs personnes, entre autres M. Engeler de Gündelhardt-Thurgovie, ont demandé à M. Laur que le secrétariat suisse des paysans étudie la question de la création d'une caisse d'assurance pour couvrir le dommage causé par la fièvre aphteuse.

Cette idée semble mériter, en effet, qu'on lui porte une attention toute spéciale, et il est peut-être opportun de soumettre quelques idées à ce sujet à la discussion publique.

L'assurance contre les épizooties n'est possible que si elle comprend un territoire suffisamment grand. Pour les caisses d'assurance du bétail, les risques à couvrir seraient beaucoup trop grands. Aussi on vient de soi-même à proposer une assurance générale pour toute la Suisse. Ce qu'il y aurait de mieux, ce serait de créer une caisse nationale ayant un caractère obligatoire. Mais pour cela, il faudrait reviser la constitution, et il y aurait lieu de craindre en présence des grandes tâches qui attendent leur solution sur le terrain fédéral ces prochaines années qu'on pourrait en attendre la réalisation encore longtemps. C'est ainsi que pour le moment il ne reste qu'un moyen, soit l'association mutuelle.

Mais ici, aussi, on se trouve aussitôt en présence des difficultés de l'organisation, surtout en ce qui concerne l'estimation du dommage. Qui est-ce qui en sera chargé ?

On tournera cette difficulté assez facilement en renonçant de prime abord à cette estimation, et en fixant une indemnité déterminée pour chaque animal assuré atteint de la maladie. On pourrait la fixer p. ex. à 50.— fr. par tête de gros bétail.

20.— » par tête de jeune bétail avec dentition de lait complète et pour les veaux de plus de 60 kg. de poids vif.

10.— » par veau, porc, mouton ou chèvre.

Les porcelets, agneaux et chevreaux ne seraient pas compris dans l'assurance.

L'assurance ne s'occuperait pas des effets de la maladie. Dès qu'il serait attesté par certificat du vétérinaire et de l'inspecteur du bétail que tous les animaux sont assurés et qu'ils ont été atteints par la contagion, l'assurance devrait payer l'indemnité. On pourrait ainsi se passer des agents et experts et faire encore de nombreuses économies.

Les pertes réelles seront dans la règle au moins du double de l'indemnité que nous avons fixée plus haut. On ne doit toutefois pas aller trop loin, vu que sans cela il n'y aurait plus le même intérêt à combattre la contagion chez les paysans, et des personnes peu scrupuleuses pourraient même trouver avantage en infectant intentionnellement leur bétail.

Quant aux primes nécessaires pour couvrir les frais de l'assurance on peut établir en principe le compte suivant :

Dans les seize années 1890—1905, ont été atteintes par la maladie en moyenne par an : environ 12.000 têtes de bétail bovin et 6.800 têtes de petit bétail (porcs, moutons et chèvres). Nous estimons que le bétail se répartit comme suit :

500 veaux à 10.— fr. =	5 000 fr.
3,000 têtes de jeune bétail bovin à 20 fr. =	60,000 »
3,500 têtes de gros bétail à 50 fr. =	425,000 »

Indemnités totales par an 490.000 fr.

L'effectif total moyen du bétail a été pendant cette période de 1.340.000 têtes. Cela ferait en chiffres ronds 37 cts. par tête de bétail. En payant 1 % de l'indemnité assurée, donc 10 cts. par veau, 20 cts. par tête de jeune bétail, 50 cts. par tête de gros bétail, cela devrait plus que suffire pour couvrir les indemnités. Il y aurait encore lieu de prélever un supplément de prime pour couvrir les frais d'administration, frais qui seraient d'autant plus faibles que l'assurance serait plus utilisée.

Pour les porcs et le petit bétail 6 cts. par tête pourraient déjà suffire.

Comme le danger de la contagion est très variable localement, il ne serait que juste de faire un classement suivant ce danger. Le bulletin fédéral des épizooties permettrait facilement depuis 1886 de faire ce classement par communes ou districts. La prime par tête de gros bétail pourrait aller, par exemple, de 20 cts. à 1.— fr.

Les très grandes variations de la contagion obligeraient de créer un fonds de réserve considérable. Il est bien possible que les premières années les primes ne suffiraient pas à couvrir les indemnités si une forte épidémie venait à se déclarer.

Pour couvrir le dommage causé par la maladie en 1897 sur la base de nos indemnités, il aurait fallu trois millions de francs au bas mot. Pour répartir ces risques sur un plus grand nombre d'années, le fond fédéral des épizooties qui atteint aujourd'hui plus de deux millions de francs devrait servir de couverture gratuite à l'agriculture, dans le sens toutefois que les sommes avancées en cas de déficit devraient être remboursées par les bonis d'exercice des années suivantes. L'assurance devrait aussi créer un fonds de réserve à elle propre et devrait l'épuiser d'abord avant de pouvoir mettre à contribution le fonds fédéral. Si une fois le dommage dépassait même les ressources du fonds des épizooties, et pour le cas où d'autres ressources ne pourraient pas être mises à contribution (p. ex. subventions de la Confédération et des cantons) la caisse d'assurance devrait avoir le droit, ou bien de prélever un supplément de prime ou de réduire l'indemnité.

On est en droit d'attendre aussi que la Confédération et peut-être aussi les cantons contribueraient à l'assurance par des subventions régulières. La caisse serait sans doute viable sans elles, mais si jamais elles sont justifiées, c'est bien ici le cas.